



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

AVIS PUBLIC

Règlement 467/2023 modifiant le règlement de construction numéro 455/2021 sur les nécessités de fondation

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 16 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement intitulé :
« **Règlement numéro 467/2023 modifiant le règlement de construction numéro 455/2021 sur les nécessités de fondation** ».
- 2.- Le règlement numéro 467/2023 a pour objet :
 - des fondations en blocs de béton assemblés et porteurs sont autorisées pour les maisons mobiles. Aucune fondation en bloc de béton n'est permise pour un bâtiment situé dans les zones d'inondation.
- 3.- Un certificat de conformité au schéma d'aménagement a été délivré par la MRC de Drummond lors du Comité administratif de planification de la MRC de Drummond le 7 novembre 2023.
- 4.- Le règlement peut être consulté au bureau de la greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults situé au 319, rue Principale, à Sainte-Brigitte-des-Saults, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 21^e jour du mois de novembre 2023.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Certificat de publication

Je, Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le **Règlement numéro 467/2023 modifiant le règlement de construction numéro 455/2021 sur les nécessités de fondation** aux endroits prévus à cette fin le 21 novembre 2023 entre 9 h et 17 h, conformément à la Loi.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière